

Talence, le vendredi 6 janvier 2006

Direction des Ressources Humaines  
Catherine VACHER  
Tél : 05 40 00 60 41  
Fax : 05 40 00 24 44  
CV/bb - DRH - N° 2005 - 1662

**RA 4545 6066 7FR**

Monsieur le Président du CONSEIL D'ETAT  
Section du Contentieux  
1 place du Palais-Royal  
75100 PARIS Cedex 01

Requête n° 278599

Monsieur Benoit BERGEON c/MINISTERE EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Président,

Les pièces nouvelles que vous m'avez fait parvenir appellent de ma part les observations suivantes :

La réorientation de l'activité professionnelle de Benoit BERGEON au sein de l'Université ne peut être regardée comme constitutive d'un préjudice ayant porté atteinte aux prérogatives qu'il tient de son statut de professeur.

Celles-ci ne sont nullement conditionnées à l'affectation dans un laboratoire précis, d'autant que ce serait mal connaître la réalité de la recherche d'aujourd'hui qui s'exerce en réseaux lesquels dépassent la dimension d'un laboratoire stricto sensu.

En conséquence, il ne peut être donné droit à la demande d'indemnisation présentée par Benoit BERGEON.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président de l'Université Bordeaux 1,



Alain BOUDOU